

RETO EBERLE

ALEXANDRA ALLGAIER

ANDREAS BUCHS

## GUIDE RPC

# Gestion du développement durable et rapport de durabilité dans les PME

**Le 5 décembre 2023, la Commission d'experts de la RPC a approuvé la publication d'un document de discussion sur le développement durable dans le contexte des RPC. Celui-ci contient un guide qui, grâce à un processus en sept étapes, aide les PME, à ancrer le développement durable dans leur organisation et à établir un rapport transparent en la matière. Le public est invité à commenter le contenu de ce document jusqu'au 14 avril 2024.**

En adoptant le programme de travail pour l'année 2022, la Commission d'experts de la RPC a décidé d'aborder le thème du développement durable. Si, en 2022, les travaux étaient de nature conceptuelle, le groupe de travail formé par la RPC [1] a commencé à œuvrer au printemps 2023. En six séances et dans le cadre d'échanges étroits avec la Commission d'experts, un document de discussion relatif au développement durable dans le contexte des RPC a été élaboré. À la demande du groupe de travail, la Commission d'experts s'est, le 5 décembre 2023, prononcée à l'unanimité en faveur de la publication du document de discussion. La première partie du document de discussion fournit des informations de contextualisation relatives aux développements internationaux et nationaux dans le domaine de la durabilité, tandis que la seconde partie propose un guide axé sur la pratique pour l'établissement d'un rapport de durabilité, présenté ci-après. Étant donné la nouveauté du domaine, c'est le format du document de discussion – et non celui d'une recommandation obligatoire – qui a été choisi.

### 1. GROUPE CIBLE ET OBJECTIFS

Le guide RPC s'adresse en particulier, mais pas exclusivement, aux entreprises qui *ne sont pas* cotées en bourse et *ne sont pas* directement concernées par les dispositions de l'art. 964a CO, ou par les directives européennes en la matière. Il est donc principalement conçu pour les petites et

moyennes entreprises et organisations qui appliquent les normes RPC. L'objectif du guide RPC est de proposer une aide pratique pour la gestion du développement durable et l'établissement d'un rapport de durabilité. Il prend en compte les défis spécifiques des petites et moyennes entreprises et organisations, comme les ressources limitées, et traite donc en profondeur la gestion du développement durable. Il propose une structure pour le rapport de durabilité, dont le contenu découle des questions relatives à la gestion du développement durable.

### 2. STRUCTURE DU GUIDE

**2.1 Sept étapes.** Le guide est scindé en sept étapes. En suivant le guide étape par étape, les entreprises seront en mesure d'ancrer la durabilité dans leur organisation, tout en obtenant une structure claire et des contenus pertinents pour un rapport de durabilité transparent. Chaque étape est une pièce du puzzle qui, assemblée avec les autres, finit par former l'image globale et le rapport de durabilité:

- 1) clarifier les responsabilités et les compétences;
- 2) analyser et comprendre les parties prenantes;
- 3) définir les ambitions en termes de développement durable;
- 4) déterminer les thèmes de caractère significatif dans la perspective de l'environnement et de l'activité;
- 5) élaborer une feuille de route avec des objectifs et des mesures;



RETO EBERLE,  
 PROF. DR. OEC.,  
 EXPERT-COMPTABLE DIPL.,  
 ASSOCIÉ KPMG,  
 PROF. EXTRA. UZH,  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL  
 DE FONDATION, DIRECTEUR  
 DU GROUPE DE TRAVAIL  
 RPC SUR LA DURABILITÉ



ALEXANDRA ALLGAIER,  
 M.A. HSG, PÉDAGOGUE  
 EN ÉCONOMIE DIPL.,  
 ASSISTANTE SPÉCIALISÉE  
 RPC, MEMBRE DU  
 GROUPE DE TRAVAIL RPC  
 SUR LA DURABILITÉ

- 6) mettre en œuvre des mesures et évaluer la progression;
- 7) établir un rapport de durabilité qui organise les informations en catégories pertinentes comme la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les chiffres clés et les objectifs.

Le guide RPC est conçu de manière souple, de façon que les sept étapes puissent être adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque entreprise. En cas de nécessité, d'autres étapes peuvent être ajoutées et l'ordre modifié. Le guide repose ainsi, comme les recommandations elles-mêmes, sur une approche de gestion.

**2.2 Caractère significatif (étape 4).** Selon le contexte légal ou la norme, l'interprétation de la notion de «caractère significatif» peut varier. Dans son guide, la RPC adopte l'approche de la «double importance relative»: les thèmes sont considérés comme significatifs lorsqu'ils sont jugés importants en raison:

- de l'impact du modèle d'affaires et de l'activité sur l'environnement et la société (impact sur l'environnement) *et/ou*
- de l'impact de l'environnement et de la société sur le modèle d'affaires et l'activité de l'entreprise ainsi que sur son succès (impact sur l'activité).

Cette approche permet d'envisager les choses globalement et tient compte à la fois des intérêts de l'organisation et de ceux des parties prenantes. Qui plus est, elle favorise une compatibilité du rapport avec d'autres normes ou réglementations.

**2.3 Caractère facultatif.** La mise en œuvre du guide RPC relatif à la durabilité doit actuellement s'effectuer sur une base volontaire. Comme l'indique le document de discussion, le rapport de durabilité peut être intégré au rapport annuel (RPC CC/34) ou au rapport de gestion (RPC CC/7), mais il peut aussi être conçu comme un document à part.

### 3. SUITE DE LA PROCÉDURE: INVITATION À COMMENTER

Après la publication du document de discussion en allemand et en français, le public intéressé sera invité à prendre position, d'ici le 14 avril 2024, sur différentes questions. À cet effet, il sera possible sur la page Internet du projet de compléter un formulaire numérique ou de télécharger un formulaire à imprimer [2]. Une fois les retours évalués, la com-

mission d'experts statuera, vraisemblablement lors de sa seconde séance, fin 2024, sur d'éventuelles adaptations et sur une publication [3]. ■

**Notes: 1)** Composition du groupe de travail: Prof. Dr Reto Eberle, KPMG/ Université de Zurich (responsable du projet); Daniel Bösiger, Georg Fischer SA (représentant des utilisateurs); Sven Bucher, ZKB et Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (représentant des banques); Andreas Buchs, ZHAW (représentant des Hautes Écoles); Dr Mark Veser, EY (Président de la Commission technique Assurance ESG d'Expertsuisse); Alexandra Allgaier, Université de Saint-Gall (assistante spécialisée). **2)** Cf. <https://www.fer.ch/durabilité>. **3)** Contact: Secrétariat de la RPC ([fachsekretaer@fer.ch](mailto:fachsekretaer@fer.ch)) ou direction du groupe de travail ([reto.eberle@fer.ch](mailto:reto.eberle@fer.ch)).



ANDREAS BUCHS,  
MA UZH,  
EXPERT-COMPTABLE DIPL.,  
CHARGÉ DE COURS,  
CHEF DE PROJET ZHAW,  
MEMBRE DU GROUPE  
DE TRAVAIL RPC SUR  
LA DURABILITÉ